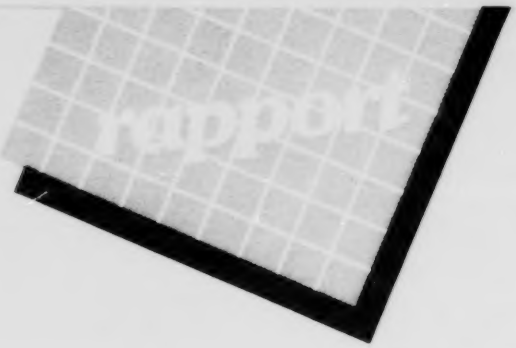

LE SPORT AU QUÉBEC, UN PROJET DE SOCIÉTÉ

ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE GLOBALE DU SPORT

Novembre 1986

RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL

88-00004/

LE SPORT AU QUEBEC: UN PROJET DE SOCIÉTÉ

ELEMENTS D'UNE POLITIQUE GLOBALE DU SPORT

NOVEMBRE 1986

RAPPORT DU COMITE DE TRAVAIL

Ministère du Loisir
de la Chasse et de la Pêche

NOVEMBRE 1986

Monsieur YVON PICOTTE
ministre du Loisir, de la Chasse et de la pêche

Monsieur le ministre,

Nous, soussignés, membres du comité de travail sur le sport au Québec que vous avez créé en juin 1986 pour faire l'analyse de la situation actuelle du sport et proposer des éléments de politique susceptibles d'orienter vos actions futures, avons l'honneur de vous soumettre le rapport ci-joint.

GROUPE DE TRAVAIL
SUR LE SPORT AU QUEBEC

JACQUES SAMSON, président
JOANNE KYDD MACDONALD
PAUL BEAULIEU
PIERRE LAMARCHE
GEORGES LARIVIERE
JACQUES E. LEFEBVRE
JEAN ST-HILAIRE

TABLE DES MATIERES

- **Avant-propos** p. 9
- **Mandat du comité** p. 11
- **Démarche du comité** p. 13
- **Limites du rapport** p. 15
- **Définition de l'objet d'étude** p. 17
- **Constat de situation** p. 24
  - Des conceptions nombreuses et fort divergentes p. 25
  - Les structures p. 27
  - Les ressources humaines p. 33
  - Les ressources financières p. 36
  - Les ressources matérielles p. 38
  - Les programmes p. 40

- **Les réalités contextuelles** p. 43
  - L'immensité du territoire p. 44
  - La réalité canadienne p. 45
  - Les principaux réalisateurs locaux p. 46
  - La conjoncture économique p. 46

- **Les conditions de développement du sport** p. 47

- **Principes directeurs** p. 49

•Politique de développement du sport p. 51

•Les objectifs de la politique p. 52

•Le modèle de développement du sport p. 53

.les tâches essentielles p. 54

.les priorités de la politique de développement du sport p. 56

•Les conséquences du modèle de base p. 73

.les structures affinitaires p. 74

.les programmes complémentaires p. 87

.le financement du sport amateur p. 91

Conclusion p. 99

Annexe: p. 107

NOTE: Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune forme de discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

AVANT- PROPOS

Dans le cadre de ses travaux , le comité a convenu d'un ensemble de recommandations susceptibles de permettre le développement du sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique au Québec. Ces recommandations sont formulées de façon à constituer un ensemble cohérent de moyens permettant d'atteindre l'objectif. Il ne serait ni opportun, ni sage, d'en faire un découpage selon la convenance du moment.

Le comité juge que le moment est venu de doter le Québec d'une politique globale de développement du sport , politique recherchée et attendue depuis fort longtemps par le milieu du sport amateur au Québec. En ce sens, le comité recommande que le ministre se serve du présent rapport comme base d'élaboration d'une politique et qu'il s'en inspire également pour intégrer les rapports qu'il a demandés à la Table nationale de concertation sur le développement sportif de base, à Excellence-Québec, et au comité C.A.D.R.E.S.

Le comité tient de plus à signaler que son rapport ne vise en aucune façon à déprécier ou condamner qui que ce soit pour ses actions passées ou présentes. L'effort que nous avons fait vise uniquement à identifier les moyens les plus efficaces d'assurer le développement du sport au Québec. Dans la mesure où ce rapport appelle des changements de mentalités, d'attitudes, d'orientations et de façons de faire, il est possible que l'on soit tenté de critiquer l'approche préconisée.

Le comité invite les lecteurs à se situer dans la perspective globale ayant servi de cadre de référence au présent rapport. Hors de cette perspective, il leur sera difficile de comprendre le bien-fondé des recommandations. Le comité fait appel à la coopération de tous et chacun afin que le sport au Québec se développe harmonieusement et que les pratiquants en retirent le maximum de bénéfices.

Le monde du sport doit voir dans ces propositions les bases d'un véritable projet de société qui non seulement rallie tous les partenaires et élimine les différends mais contribue également à faire du sport ce qu'il devrait être: un instrument de développement individuel et collectif.

MANDAT DU COMITÉ

Le comité a reçu le mandat d'analyser la situation du sport au Québec et de proposer au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de nouvelles hypothèses concernant ses structures, sa pratique et les ressources nécessaires à son développement. Le comité a aussi reçu le mandat de situer son travail dans le cadre général de la rationalisation des ressources préconisée par le gouvernement et l'esprit d'innovation mis de l'avant par le ministre Yvon Picotte dans son allocution aux organismes nationaux de loisir, à Montréal, le 21 février 1986.

Les préoccupations du comité s'étendent à tout ce qui concerne le développement de la pratique sportive au Québec. Aucune restriction ne lui a été faite à l'intérieur de ce cadre. Son analyse couvre le sport sous toutes ses formes, ses structures et les liens entre ces structures, que celles-ci soient publiques ou privées.

DÉMARCHE DU COMITÉ

Afin de mener à terme son mandat, le comité a dû se familiariser avec les multiples prises de position formulées au cours des 15 dernières années sur un aspect ou l'autre de la question du développement du sport au Québec. Par la suite, il a rencontré plusieurs personnes oeuvrant dans divers secteurs du monde du sport afin de recueillir leurs perceptions de la situation et de ce qui serait souhaitable dans l'avenir. Finalement, le comité a abordé la préparation et la rédaction de son rapport en adoptant une démarche systématique qui permette, tout au long des discussions, de maintenir l'attention sur les éléments les plus susceptibles de favoriser le développement du sport.

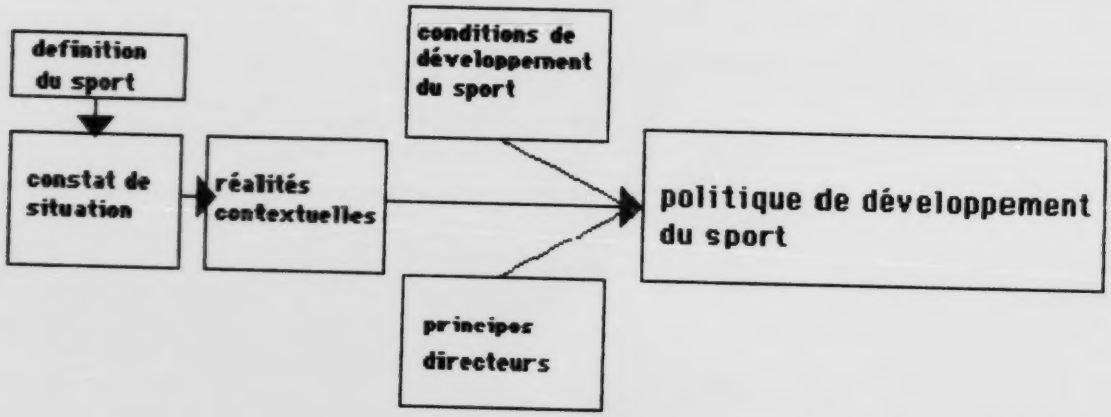

Après avoir tenté de bien circonscrire l'univers "sport", le comité a procédé à une analyse de la situation actuelle. Il eût été possible de proposer les éléments constitutifs d'une politique de sport sur la seule base du constat de situation. Toutefois, le comité a préféré prendre également en considération un certain nombre de réalités du contexte québécois avec lesquelles une politique du sport doit composer. Comme il s'agit d'une politique de développement, le comité a aussi tenu à préciser les principales conditions de développement spécifiques au sport. Enfin, et de manière à bien cerner la philosophie de développement qui a guidé le comité, certains principes directeurs ont été mis de l'avant. Les conditions de développement du sport et les principes directeurs sont donc, dans cette démarche, des considérations extérieures qui contribuent à orienter les choix qui ont été faits dans l'élaboration du modèle de développement proposé.

LIMITES DU RAPPORT

Compte tenu du délai très court (3 mois) et des ressources dont le comité disposait, celui-ci limite ses recommandations à l'esprit et à la lettre du mandat reçu, à savoir la proposition d'hypothèses nouvelles susceptibles d'aider le ministre et son gouvernement dans l'établissement d'une politique de développement du sport au Québec. L'essentiel de ses propos portera donc sur les grandes orientations qui devraient garantir l'établissement d'une politique du sport.

Le comité n'a pas jugé essentiel, et n'aurait pas eu le temps, de procéder à de multiples études et analyses statistiques. Il a tenu compte de ce qui lui était accessible en s'appuyant davantage sur l'expertise des personnes engagées dans le sport depuis de nombreuses années.

DÉFINITION DE L'OBJET D'ÉTUDE: LE SPORT

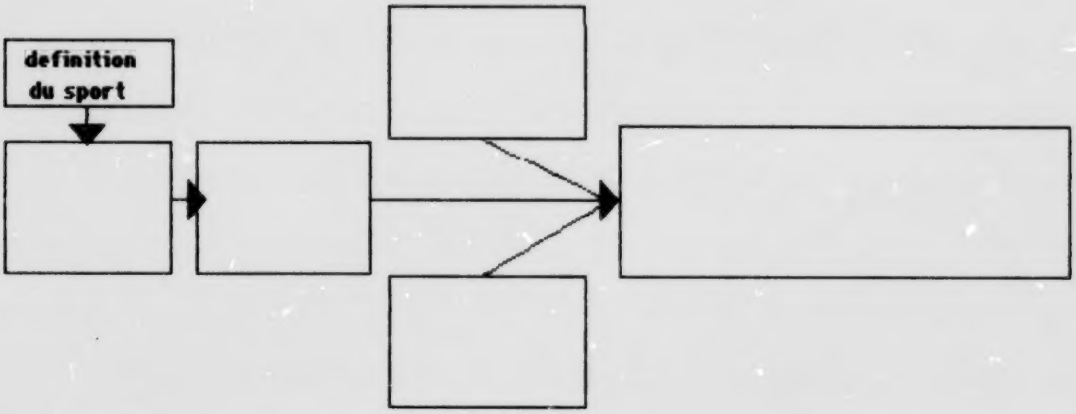

Avant de commencer son travail, le comité a désiré circonscrire l'univers qu'il aurait à aborder en définissant le sport, son cadre de pratique et en identifiant les grandes fonctions sociales du sport.

DÉFINITION DU SPORT

Une politique du sport suppose que l'on appréhende clairement ce qu'est le sport, ses manifestations et son esprit. De par la multitude de ses dimensions et de ses manifestations, le concept "sport" a été défini de multiples façons. Une telle

variété d'approches, toutes plus ou moins empreintes de subjectivité, ajoute à la confusion qu'engendrent les innombrables acceptions populaires du terme "sport".

Conscient de cette difficulté, le comité propose que la politique du sport retienne la définition suivante: "Le sport est une activité physique compétitive et amusante pratiquée en vue d'un enjeu et selon des règles écrites et l'esprit sportif."(1)

1. Le sport, une activité physique. Quelque soit le sport, on observe toujours des gestes, des mouvements du corps ou de certaines de ses parties, c'est-à-dire son déplacement volontaire et ordonné dans le temps et dans l'espace.

2. Le sport, une compétition. L'activité sportive est essentiellement compétitive. Ceux qui y participent veulent se mesurer afin de juger de leur valeur respective et ainsi savoir qui est le meilleur. Dans toute compétition, il faut qu'il y ait un vainqueur et un vaincu. C'est la raison même de la rencontre sportive que de déterminer un gagnant.

---

(1)- GUAY, Donald. L'esprit sportif... Tout est dans la manière. 26 mai 1984, 128p

3. Le sport, un enjeu. La compétition est engendrée par des prétentions rivales sur le même enjeu. Chaque compétiteur est déterminé à vaincre, à remporter la victoire qui confère honneurs, gloire, prestige, argent, etc..... Sans enjeu, la compétition perd toute sa signification, sa raison d'être.

4. Le sport, un amusement. Si l'activité sportive est compétitive, il ne s'agit pas d'un conflit entre les compétiteurs. C'est une lutte pour le plaisir, un combat simulé alors que les adversaires s'opposent sans raison d'attaque personnelle. Même s'il existe la plus grande rivalité entre les opposants, la compétition n'est pas tragique, au contraire elle est anticipée avec plaisir car le sport est un amusement.

5. Le sport, une règle de conduite. Le sport étant une compétition motivée par un enjeu, il est essentiel que les adversaires soient assujettis aux mêmes règles, de façon à réduire au minimun les variables qui pourraient favoriser un des adversaires car seule la valeur sportive des opposants doit déterminer le vainqueur.

6. Le sport, un esprit. L'esprit sportif, la mentalité sportive comprend des valeurs qui orientent, guident les attitudes et les conduites des sportives et des sportifs. C'est une éthique fondée sur l'équité, le désir de vaincre et la loyauté. L'esprit sportif, c'est cette volonté de vaincre, mais de vaincre loyalement sur un adversaire de calibre.

Conclusion: le sport, un système. Pour qu'il y ait sport, il faut que ces six dimensions soient présentes. La signification des dimensions ne peut donc se comprendre si elles sont appréhendées isolément. C'est dans leurs interrelations qu'il faut en chercher la compréhension.

Le sport est donc un système dont toutes les dimensions doivent être saisies dans leur interdépendance synchronique. Toute modification d'une dimension, ou d'une interrelation, se répercute sur les autres dimensions et sur la totalité sportive. Les problèmes du sport comme objet sont essentiellement de nature systémique, c'est-à-dire qu'il s'agit toujours de problèmes qui impliquent plusieurs de ses dimensions en interrelations.

CADRE DE PRATIQUE

Afin de compléter son analyse de l'univers "sport", le comité reconnait que des milliers de personnes s'adonnent à la pratique du sport. Les objectifs, les motivations, les capacités des pratiquants, les contextes autant que les degrés d'intensité concourent à définir quatre grandes sphères de pratique: l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence.(1)

Le comité retient cependant que la pratique sportive s'inscrit globalement dans un cadre de recherche d'excellence, que le participant ou l'intervenant se trouve au stade de l'initiation ou de la performance de plus haut niveau. L'excellence est ici vue comme une recherche continuelle d'expression de soi et de dépassement où l'intensité d'action peut cependant varier selon les motivations, les intentions et les besoins des participants. Peu importe le stade de pratique, le sportif essaye d'être meilleur. Il peut à l'occasion aussi vouloir devenir et être le meilleur. En ce sens, le comité préfère retenir les appellations "pratique de haut niveau" et "élite" pour qualifier le quatrième stade de pratique.

---

(1)Les Fédérations sportives québécoises, Secteur Sport, Définition des composantes de la pratique sportive ...une dynamique bien définie..., Regroupement Loisir Québec, Montréal, 1985

LES FONCTIONS SOCIALES ET LA PLACE DU SPORT

L'établissement d'une politique globale de développement du sport ne peut reposer uniquement sur une définition conceptuelle du sport. Elle doit aussi être fondée sur la raison d'être du sport et l'importance qu'il occupe comme phénomène social non seulement au Québec mais de par le monde. Le sport est en effet universel et, loin de s'estomper, sa popularité et son importance ne cessent de croître. Une politique du sport doit constituer un projet social. L'engagement financier de l'état y trouve alors toute sa justification.

A cet égard, le comité est convaincu de la très grande importance du sport dans la vie des Québécois et affirme que celui-ci est un excellent moyen d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Dans une société comme la nôtre, le sport remplit plusieurs fonctions sociales importantes tant d'un point de vue individuel que collectif.

"Au niveau de l'individu, la principale fonction du sport est celle du développement des potentialités motrices et organiques dans des contextes adaptés pour les différentes catégories de pratiquants. Deuxièmement, le sport favorise l'atteinte d'une

stabilité socio-émotionnelle par un meilleur contrôle des tensions et des conflits, par un développement de l'entraide et de la camaraderie, ou encore par la création de rituels rassurants. Finalement, le sport permet d'inculquer des valeurs, des attitudes, des comportements adaptés à l'état de développement social. Cette fonction de socialisation privilégie l'acquisition de valeurs traditionnellement associées à la pratique sportive (leadership, combativité, coopération, contrôle de soi, sportsmanship, etc.) et l'acquisition de saines habitudes de vie." (1)

"Au niveau collectif, le sport se donne d'abord comme fonction d'assurer une certaine intégration sociale. Pour le pratiquant, elle se réalise par le processus de socialisation. Pour le non-pratiquant, cette intégration emprunte diverses voies telles l'identification à un club, ou à un joueur-vedette. Le sport peut aussi avoir une fonction de mobilité sociale par l'expérience, la visibilité et les contacts qui sont rendus possibles par les diverses formes d'engagement dans le sport (athlète, entraîneur, administrateur, etc.). Le sport peut également servir à renforcer l'identité nationale et à exprimer

---

(1) Boileau, R. "Rôles et statut du professionnel de l'activité physique". in: L'Éducation physique: où va la profession? s. Létourneau (ed.) Desport/Bellarmin, Montréal: 1982.

des rivalités et amitiés intercités, interrégionales et internationales. Enfin, le sport remplit aussi une fonction économique importante".(1)

CONSTAT DE SITUATION

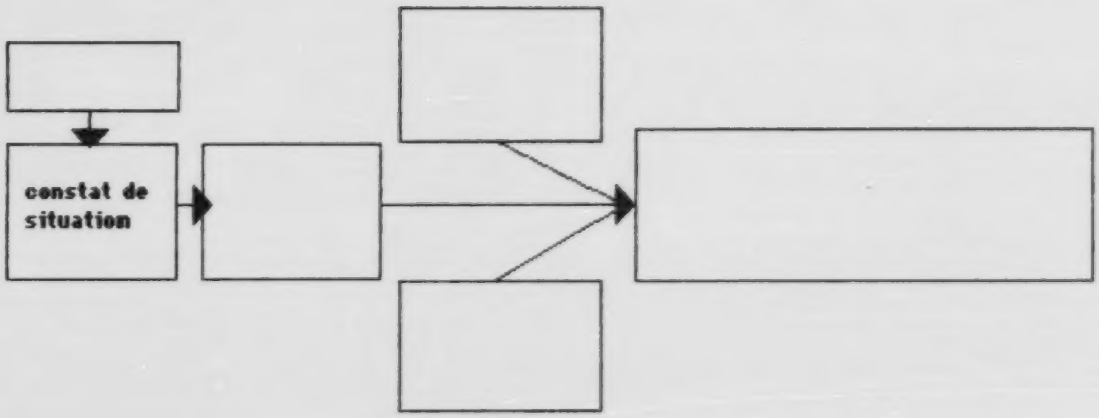

En fonction du mandat reçu, le comité a ensuite procédé à l'établissement d'un constat de situation. Ce constat est global et doit être considéré comme un éclairage général, fait à grands traits à partir de ce qui a été écrit sur le sujet et des témoignages entendus lors des travaux du comité. Il ne traite

---

(1) ibid.

pas de cas particuliers, il porte sur les sujets suivants: les différentes conceptions du sport, les structures, les ressources humaines, les ressources financières, les ressources matérielles et les programmes.

DES CONCEPTIONS NOMBREUSES ET FORT DIVERGENTES

Au-delà de l'acception populaire, l'analyse révèle qu'il est actuellement très difficile de trouver un concept du sport capable de rallier l'ensemble des intervenants. Il existe au contraire des divergences importantes où, selon le système de valeurs privilégiées et le cadre institutionnel où se pratique le sport, le concept de sport prend des sens différents. Aujourd'hui, il est possible de parler de sport étudiant, de sport scolaire, de sport amateur, de sport de masse, de sport d'excellence, de sport de base, de sport civil, de loisir sportif, de sport spectacle, d'activité physique sportive, etc.

Les divergences sur la nature du sport et sa mission ont fort souvent été à l'origine de la mise en place de structures différentes. Les personnes ou groupes ne partageant pas les mêmes conceptions, diverses structures parallèles ont vu le

jour et font depuis lors la promotion de ce qu'ils croient être le sport et sa mission.

Cette situation a contribué à un certain éclatement du monde sportif et à la création d'univers distincts où les rapports de force jouent un rôle majeur. Ces divergences de conception du sport ne sont évidemment pas la seule cause de l'éclatement du monde du sport mais le comité croit néanmoins qu'il s'agit là d'une cause importante.

Le comité croit également que le sport professionnel, en raison de sa très grande visibilité, exerce une influence marquante sur la conception populaire du sport. A cet égard, le comité est d'avis que les responsables du sport professionnel ne semblent pas suffisamment conscients de l'impact que peuvent avoir sur la société québécoise les valeurs, les comportements et les pratiques véhiculés par le sport professionnel. Dans certains cas, ces influences peuvent même être néfastes et contribuer à promouvoir ces conceptions erronées du sport. Le comité constate de plus que le sport professionnel contribue peu au développement du sport en général.

Enfin, le comité croit que l'imprécision de la préoccupation du gouvernement dans le développement sportif ajoute à l'ambiguïté des conceptions véhiculées dans le milieu. Le sport est un phénomème social aux portées beaucoup plus larges que la seule préoccupation du loisir. L'intérêt que lui porte le M.L.C.P. est certes louable. Il en résulte cependant un désintéressement général de plusieurs autres ministères qui pourraient être étroitement associés à son développement. La préoccupation de l'état envers le sport se résume donc à celle du M.L.C.P. qui n'a ni les pouvoirs ni les moyens pour en faire un véritable projet de société.

LES STRUCTURES

Dans le monde du sport, on identifie généralement au vocable "structure" tous les organismes dont la mission est entièrement ou partiellement vouée au développement ou à l'encadrement des pratiques sportives. Ces structures peuvent être locales, régionales ou provinciales, unisport ou multisport, d'accueil, de coordination ou de service. De par la nature même de leurs activités, toutes ces structures exigent des ressources pour accomplir leur mandat.

UN TROP GRAND NOMBRE DE STRUCTURES

A la faveur de différents courants idéologiques et d'une grande capacité de payer du gouvernement et suite à des conjonctures favorables, le Québec s'est doté de structures nombreuses cherchant soit à promouvoir une vision particulière du sport, soit à répondre aux besoins de groupes particuliers ou encore à offrir des services spécialisés.

Si une telle situation dénote un certain dynamisme, il en résulte cependant de nombreux problèmes de cohérence et de rentabilité. En considérant que plusieurs structures s'adressent aux mêmes catégories de pratiquants, il devient très difficile d'envisager une planification cohérente du développement du sport. L'autonomie de ces structures est parfois telle que les mandats se chevauchent sans que la complémentarité des actions ne soit assurée. En raison du caractère démocratique des structures du sport qui doivent compter sur de nombreux bénévoles, une telle diversité entraîne la mobilisation de très nombreux bénévoles administrateurs. L'expérience montre qu'il n'existe pas suffisamment de ces bénévoles pour occuper tous ces postes d'administration. Enfin, toute ces structures

nécessitent des budgets d'opération qui varient selon la taille de l'organisme. Comme ces opérations peuvent difficilement être financées par des sources privées, il en résulte un fardeau important pour l'état et les gouvernements locaux.

DES STRUCTURES INSTABLES

Les structures ne connaissent ni la stabilité financière, ni la stabilité des ressources humaines. Elle sont à la merci des variations des subventions gouvernementales et du caractère incertain de l'autofinancement.

Cette instabilité réduit d'autant la capacité de réalisation des organismes. Ceux-ci ne peuvent en effet planifier leurs opérations à long terme, garantir les services qu'ils dispensent et, ce qui est encore plus grave, prendre en compte les véritables besoins des pratiquants. Dans un monde sportif où de multiples organismes doivent collaborer dans un système d'organisation et d'encadrement, toute modification dans la programmation d'un organisme entraîne inévitablement des réactions en chaîne souvent néfastes pour les pratiquants.

EFFICACITÉ INSUFFISANTE DU SYSTEME

Prises individuellement, certaines structures peuvent montrer un niveau d'efficacité acceptable. Cependant, l'ensemble du système, ne démontre généralement pas un haut niveau d'efficacité.

Si on se réfère au nombre d'athlètes reconnus, au nombre d'athlètes membres d'équipes nationales, au nombre de membres de l'équipe olympique et à la performance du Québec aux jeux du Canada pour juger de l'efficacité des structures, il faut convenir que le Québec a un rendement insuffisant par rapport aux autres provinces.

Rien n'indique non plus que le nombre de pratiquants de la base soit plus élevé qu'ailleurs. Malgré les chiffres avancés par certains organismes, il n'en demeure pas moins que les québécois sont encore généralement moins actifs que dans les autres provinces selon les données de l'Enquête condition physique Canada. Ces tendances touchent toutes les catégories d'âge. Ce sont bien sûr des tendances générales et le comité reconnaît que de telles statistiques ne peuvent constituer un argument irréfutable dans un sens ou dans l'autre.

Il en va de même des données sur la condition physique des québécois qui ne se démarque pas de celle des autres canadiens.

Le système québécois du sport ne montre pas non plus un haut niveau d'efficacité au plan de la formation et du perfectionnement des cadres. Sans vraiment mettre en place des programmes québécois de formation, le Québec s'est même abstenu de participer aux programmes canadiens. Les cadres sportifs sont nombreux mais rien n'indique qu'il y ait amélioration aux plans de la formation et de l'expérience.

Enfin, il y a toujours sous-représentation des femmes dans le sport. Si le nombre des occasions de pratique a augmenté, le nombre de femmes oeuvrant à titre de cadres tarde à rattraper leur poids démographique.

DES FÉDÉRATIONS DÉPOURVUES

La fédération unisport est internationalement reconnue comme la structure usuelle de développement du sport. Elle est habituellement le coeur du système sportif. Cependant, le comité est d'avis qu'il n'en est pas toujours ainsi au Québec. Les

pouvoirs de régie de nos fédérations unisport sont généralement bien définis mais leurs moyens d'action sont très limités. Des coupures successives dans leurs budgets d'opération ont largement contribué à affaiblir les fédérations unisport.

Il ne s'agit toutefois pas uniquement d'une question de ressources financières. La multiplication des structures, leur instabilité, et la lourdeur générale du système d'organisation ont engendré une certaine démobilisation. Les fédérations y ont aussi perdu des ressources humaines, la capacité de planification du développement, les moyens d'améliorer leur programmation. Occupées qu'elles sont à gérer la décroissance, elles sont en voie de perdre le leadership du développement du sport. Des moyens financiers restreints et une difficulté d'intervenir directement auprès de leur base ont réduit certaines fédérations à limiter leurs actions au développement de l'élite.

UNE STRUCTURE MINISTÉRIELLE INADAPTÉE

Comme dans le milieu, la structure interne du M.L.C.P. est cloisonnée. Différentes directions gèrent les divers

programmes de soutien aux organismes oeuvrant dans le monde du sport. La coordination des diverses facettes du développement sportif n'est pas évidente. Les objectifs des divers programmes de financement semblent aussi variés que les approches dans le milieu. De par sa structure même et de par ses programmes de financement, le M.L.C.P. encourage le cloisonnement observé dans le milieu.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines dans le sport sont généralement nombreuses. Elles sont constituées de milliers de bénévoles qui oeuvrent à tous les paliers de l'organisation sportive. Ceux-ci sont encadrés par de nombreux professionnels permanents qui occupent généralement des fonctions exécutives. De plus, le système sportif peut compter sur divers professionnels d'appoint pour apporter expertise et expérience.

LE BÉNÉVOLAT

Comme partout au monde, le sport québécois vit par l'engagement de milliers de bénévoles. Le Québec dispose d'environ 200,000 à 300, 000 bénévoles fortement engagés dans le développement sportif des jeunes. Ce personnel n'a pas toujours la formation nécessaire pour rencontrer les exigences des tâches qui lui sont confiées.

De plus, le comité constate que ces bénévoles travaillent généralement dans l'ombre et que leur contribution n'est pas suffisamment valorisée au-delà de quelques banquets annuels. On s'intéresse peu à leurs motivations, leurs attentes. La durée de leur engagement est souvent assez courte.

LE PERSONNEL PERMANENT

La situation des professionnels permanents du sport est précaire. Ils sont à l'emploi d'organismes qui gèrent la décroissance. Ils n'ont aucune sécurité d'emploi. Ils n'ont généralement aucun statut social. Il arrive fréquemment que leur statut professionnel soit contesté. Ils doivent manifester

du dynamisme et de la compétence dans un climat de grande insécurité. Pourra-t-on un jour apprécier la richesse des ressources perdues à d'autres secteurs plus sécurisants quand ce n'est pas à d'autres provinces qui viennent cueillir le fruit d'un investissement de plusieurs années.

Quant aux professionnels d'appoint, le Québec dispose de ressources considérables parmi les milliers de professionnels de l'activité physique et représentants de diverses professions qui s'intéressent au sport. Malheureusement, le comité croit que ces ressources ont fréquemment été inexploitées.

Les professionnels de l'activité physique ne se sentent pas toujours concernés par le développement du sport. Ceux qui travaillent dans les institutions scolaires ne se reconnaissent pas toujours une responsabilité dans le développement du sport comme tel. Leur travail consiste certes à donner des cours d'éducation physique mais ceux-ci ne profitent pas nécessairement au développement du sport.

Dans l'ensemble, le personnel des départements d'éducation physique des universités n'est pas assez mis à contribution. Cette expertise pourrait cependant être d'une grande utilité.

LES RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources financières nécessaires au développement du sport proviennent généralement de l'état et des gouvernements locaux (municipal ou scolaire), des pratiquants et du secteur privé. Dans le cadre d'une réflexion sur une politique du sport, le comité s'est principalement attardé au financement de l'état. Il note au passage la rareté des données sur les coûts et sur l'impact économique du sport.

LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT TROP AXÉ SUR LES STRUCTURES

Le financement consenti par le M.L.C.P. est très fortement axé sur la mise sur pied et le maintien de l'ensemble des structures. Le financement qu'il consent aux milieux d'accueil ne représente qu'une très faible partie des sommes qu'il affecte au développement du sport. L'analyse des tendances montre en plus que la part de financement consenti aux structures de regroupement et aux organismes auxiliaires est en croissance et que celle destinée aux milieux d'accueil est en décroissance.

LE FINANCEMENT GLOBAL DÉCROISSANT

L'analyse de la situation révèle que les subventions du M.L.C.P. décroissent sans que l'autofinancement n'augmente à un rythme correspondant. Il devient chaque jour plus difficile d'augmenter les revenus provenant d'activités d'autofinancement. La situation économique et le régime fiscal actuels limitent les contributions du secteur privé aux intérêts commerciaux. Privés d'incitatifs fiscaux, la part des contributions philanthropiques du secteur privé a systématiquement diminué au cours des dix dernières années.

Malgré tout, en ajoutant aux contributions financières l'engagement du secteur privé dans le développement de certaines activités telles le tennis, le ski alpin, le golf, etc, il faut reconnaître que le secteur privé en général est de plus en plus engagé dans le sport.

DES MODES D'ATTRIBUTION LOURDS

Les modes d'attribution des fonds publics semblent assez lourds et nécessitent que les fédérations consacrent une part trop

importante de leurs énergies à répondre aux exigences du gouvernement. De plus, les changements nombreux en ce domaine, ont créé un climat d'incertitude défavorable au développement du sport.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Les ressources matérielles représentent l'ensemble des installations et des équipements sportifs dont dispose le Québec, qu'il s'agisse d'installations et d'équipements municipaux, scolaires ou privés.

UN RÉSEAU D'INSTALLATIONS ET D'ÉQUIPEMENTS ADÉQUATS MAIS VIEILLISSANTS

L'effort québécois des vingt dernières années à doté le Québec d'installations et d'équipements abondants et généralement adéquats. Le Québec dispose d'un réseau complet qui peut satisfaire les besoins de toutes les catégories de pratiquants.

Bien qu'étant la propriété d'instances municipales, scolaires et privées, ce réseau est généralement accessible grâce à une multitude de protocoles d'utilisation notamment entre les

paliers municipaux et scolaires.

Dans bien des cas toutefois, ces installations et ces équipements commencent à prendre de l'âge. Ils sont parfois de moins en moins adaptés aux besoins spécifiques de certaines pratiques de haut niveau.

Compte tenu de l'importance des installations et des équipements dans le développement du sport, il s'agit là d'une condition qui nécessite une attention continue et des investissements constants.

De plus, dans une perspective de rentabilisation maximale des acquis, le comité est d'avis que des protocoles touchant uniquement l'utilisation des installations sont insuffisants. Il faut espérer que des protocoles portant sur la programmation et sur l'utilisation du personnel puissent également être signés compte tenu que ces instances s'adressent souvent aux mêmes individus.

LES PROGRAMMES

Sous ce vocable, le comité comprend l'ensemble des activités que les divers organismes structurent en programmes pour répondre à des besoins spécifiques. Ces activités s'adressent soit à des individus, athlètes, entraîneurs, etc., soit à d'autres organismes comme les clubs, les écoles, les municipalités etc.

DES PROGRAMMES INSTABLES

Règle générale, les programmes ont une existence précaire. Ils apparaissent et disparaissent rapidement. La perte de financement, les changements de politique et le départ d'administrateurs ou d'entraîneurs dynamiques expliquent cette instabilité. Cette situation est démotivante et déstabilisante pour les intervenants et les pratiquants.

Dans une perspective de développement à long terme, cette instabilité engendre nécessairement un manque de continuité. Conséquemment, il s'agit davantage d'un problème de qualité que de quantité.

UN MANQUE DE COORDINATION GLOBALE

Dans un contexte ou divers organismes opèrent en parallèles pour desservir des groupes de pratiquants que l'on catégorise artificiellement, il est inévitable que surviennent des problèmes de duplication. Qu'il s'agisse de découpage du territoire, de catégories d'âge ou de championnats de secteur, le comité est d'avis que cette duplication est non seulement très coûteuse mais qu'elle s'avère souvent néfaste au développement des pratiquants eux-mêmes. Les raisons abondent pour justifier de telles pratiques qui font passer les intérêts des organismes avant ceux des pratiquants.

UNE ÉVALUATION INSUFFISANTE

Le comité constate avec surprise que les programmes ne font pas l'objet d'une évaluation systématique quant à leur pertinence pour le développement du sport et leur efficacité vis-à-vis la satisfaction des besoins des pratiquants. Le monde du sport semble également peu enclin aux analyses de rentabilité de ces programmes. Ceux-ci évoluent davantage en raison d'une instabilité chronique et pour des raisons budgétaires qu'en raison d'évaluations rigoureuses.

DES PROGRAMMES D'ÉLITE MOINS EFFICACES

Le rendement des programmes d'élite baisse progressivement. Les tendances montrent que si rien n'est fait pour corriger la situation, le Québec se retrouvera encore plus faible dans ses diverses représentations nationales et internationales. Il existe une abondance d'indicateurs de cette situation. Le comité n'a pas jugé bon d'en faire une présentation détaillée.

DES PROGRAMMES NATIONAUX INEXPLOITÉS

Le M.L.C.P. ne tire pas le maximum des divers programmes canadiens (programme de formation d'entraîneur, programme canadien d'implantation de centres d'entraînement nationaux etc.). L'absence volontaire du Québec de ces programmes a causé un tort considérable au sport québécois puisque le Québec ne s'est généralement pas doté de programmes identiques.

LES RÉALITÉS CONTEXTUELLES

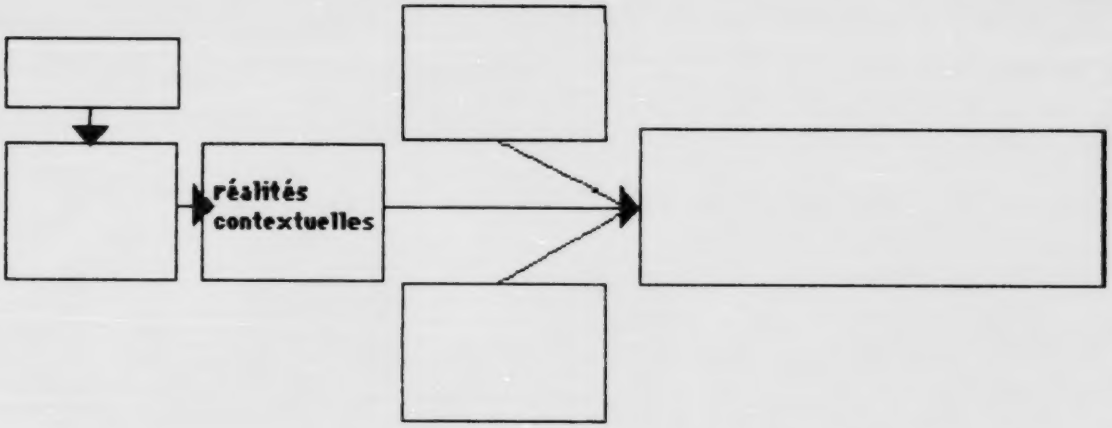

Les réalités contextuelles représentent ces conditions de l'environnement dans lequel le sport québécois est appelé à se développer. Suite à l'analyse de la situation, analyse où le comité à dégagé les éléments de la problématique du développement du sport au Québec, le comité a identifié certaines réalités contextuelles dont il est absolument nécessaire de tenir compte dans l'établissement d'une politique réaliste du sport.

L'IMMENSITÉ DU TERRITOIRE:

Le Québec est un territoire immense et sa population s'est établie sur une grande partie de ce territoire. Cet étalement de la population entraîne nécessairement de longs et nombreux déplacements des participants lorsque ceux-ci participent aux activités d'un réseau de compétition régional ou provincial. Ce facteur géographique entraîne également des difficultés importantes dans la mise en place et le fonctionnement d'organismes démocratiques où tous les membres doivent pouvoir s'exprimer.

Ceci entraîne aussi nécessairement une grande décentralisation des structures. Il est impossible de voir au développement d'un sport uniquement à partir d'une centrale administrative. Les régions doivent bénéficier d'une relative autonomie pour assumer pleinement les exigences du développement du sport.

Sur le plan régional, le comité constate de grandes disparités d'une région à l'autre. Il y a quelques grands centres où il est possible de trouver un grand nombre de participants, d'organiser une grande variété d'activités, de trouver de nombreuses installations de grande qualité et où il est enfin

possible de faire vivre un grand nombre de réseaux de compétition.

Il y a aussi des centres d'envergure moyenne où il est généralement possible de retrouver tout ce que l'on trouve dans les grands centres mais en quantité moindre.

Il y a enfin des petits centres où alors il devient impossible de diversifier les programmes et les équipements et où il est souvent plus difficile d'avoir des entraîneurs et des officiels qualifiés et nombreux.

LA RÉALITÉ CANADIENNE:

Le Québec doit composer avec la réalité canadienne.

Il est impossible pour les athlètes québécois de représenter le Québec dans les compétitions internationales sans passer par les fédérations sportives canadiennes. Ce sont elles qui sanctionnent et choisissent les athlètes.

De plus, le gouvernement fédéral met en place des programmes

de formation d'entraîneurs, de soutien aux athlètes et d'implantation de centres nationaux d'entraînement dont le sport au Québec pourrait bénéficier.

LES PRINCIPAUX RÉALISATEURS LOCAUX

Les deux plus importants réalisateurs de programmes de sport sont les municipalités et les institutions scolaires. Ces deux paliers de gouvernement jouissent d'une autonomie suffisante pour décider ou non de participer aux programmes provinciaux. Ils en ont la capacité et le pouvoir. En raison de leur situation, on peut sans conteste affirmer que le sport ne saurait se développer sans une colaboration étroite des municipalités et des institutions scolaires, collégiales et universitaires.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE:

La conjoncture économique n'est pas favorable et il n'y a aucun signe clair d'une remontée significative à court ou moyen terme. Les organismes devront composer avec cettre situation.

LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

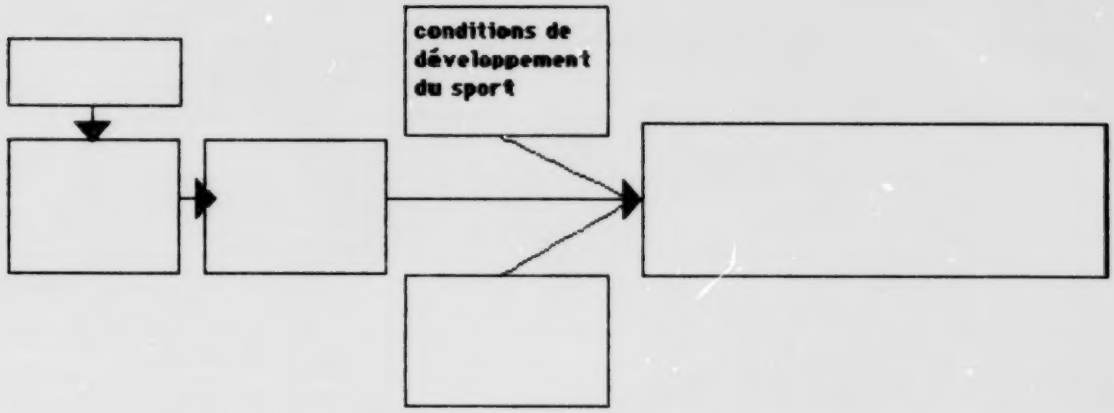

Après avoir identifié les réalités contextuelles du sport au Québec, le comité aborde maintenant un ensemble de conditions nécessaires au développement du sport. Celles-ci sont internationalement reconnues et doivent être satisfaites si l'on désire véritablement développer le sport au Québec.

Ces conditions sont les suivantes:

- Un support et une valorisation par un gouvernement qui en fait un des éléments de son projet de société.
- Un personnel d'encadrement qualifié.
- Des structures d'accueil de qualité et stables.
- Des réseaux de compétitions intégrés et stables.

- Une planification unidisciplinaire du développement.
- Des installations et des équipements adéquats.
- Un plan de développement global comprenant des objectifs précis et des mécanismes appropriés d'évaluation.

PRINCIPES DIRECTEURS

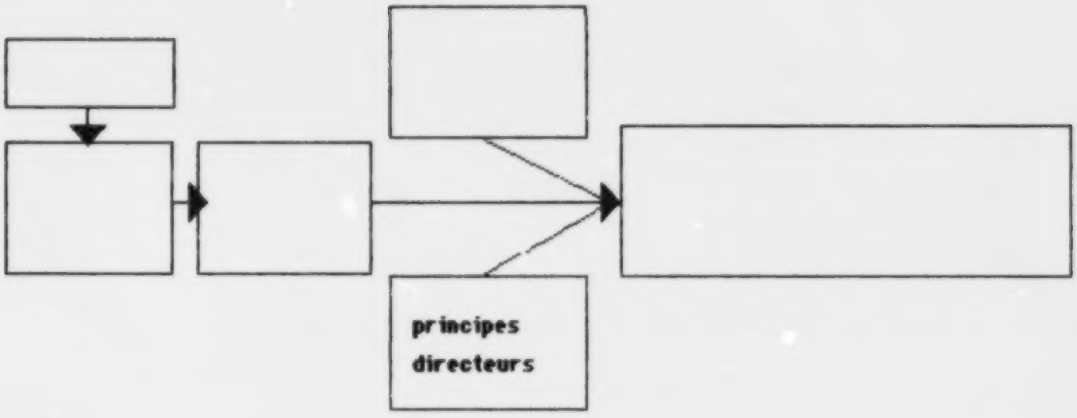

Avant de passer à l'établissement des objectifs de la politique, le comité a jugé bon d'identifier un certain nombre de principes directeurs susceptibles de guider ses choix. Ces principes directeurs, le comité les tient pour fondamentaux: les recommandations qui suivent en découlent.

1) Le sport n'est pas un phénomène isolé. Il fait partie de la grande mosaïque culturelle québécoise. Son développement doit favoriser la participation du plus grand nombre au projet de société et promouvoir des valeurs de nature à en assurer la réalisation

2) Le sport est un moyen. Il n'est pas une fin en soi. Il est moyen de développement personnel et social et doit être évalué à partir de cet énoncé.

3) Le sport doit être accessible à tous. Chaque québécois doit pouvoir s'y développer le plus possible. Aucune discrimination ne doit être faite en ce domaine.

4) Le système sportif doit être centré sur le développement de l'individu.

5) Le système sportif doit atteindre le maximum d'efficacité dans sa mission et fournir les meilleurs services possibles aux participants.

6) Tous les partenaires, le gouvernement, les fédérations, les structures d'accueil et les pratiquants ont une part de responsabilité dans le développement du sport. Tous doivent se concerter.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

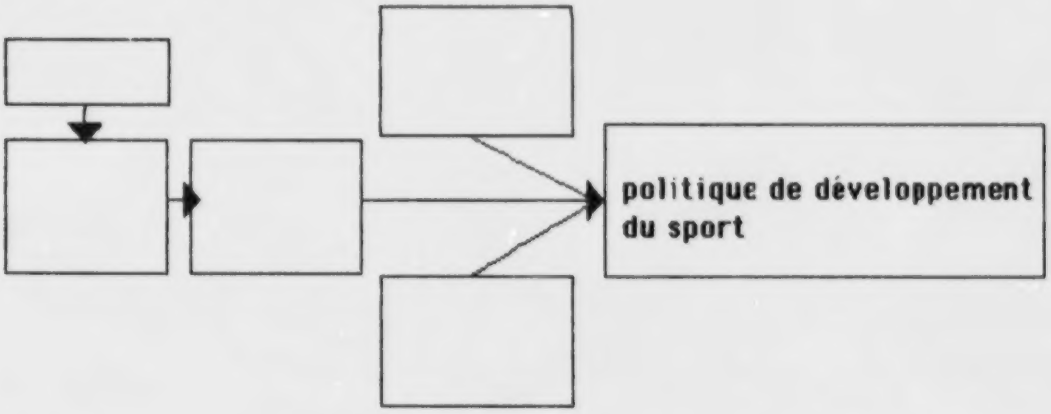

Compte tenu des éléments de problématique abordés précédemment et de la démarche du comité, celui-ci présente maintenant un ensemble de propositions relatives aux objectifs d'une politique du sport au Québec, à un modèle d'application de cette politique et aux conséquences de l'implantation du modèle de base.

Espérant voir la situation du sport s'améliorer par la mise en place du modèle proposé, le comité tient cependant à rappeler que le succès de la politique suppose nécessairement un

engagement non-équivoque du gouvernement à poursuivre les objectifs de la politique et à assumer un véritable leadership en ce domaine.

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les travaux du comité ont conduit à l'identification d'objectifs liés aux conditions de développement du sport, aux structures sportives et aux programmes d'action.

1. Clarifier certains concepts propres au développement du sport et en faire la promotion.
2. Rationaliser l'utilisation de toutes les ressources présentement disponibles.
3. Augmenter et diversifier les sources de financement.
4. Simplifier le système d'organisation du sport
5. Identifier les structures essentielles au développement du sport.
6. Préciser les mandats des diverses structures.
7. Réorienter les programmes en fonction des besoins des pratiquants.
8. Mieux identifier les objectifs des programmes de soutien.

9. Améliorer la formation des cadres.
10. Mettre en place des mécanismes d'évaluation des programmes axés sur l'efficacité et la productivité.

LE MODELE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Les objectifs de la politique étant identifiés, et dans une perspective de cohérence, il est apparu souhaitable au comité d'intégrer ces objectifs dans un modèle de développement. Ce modèle vise à atteindre l'ensemble des objectifs sans pour autant qu'il soit fait référence expresse à chacun d'eux. Ce modèle de développement représente donc la façon la plus réaliste et la plus efficace de concevoir le système de développement du sport au Québec.

Le modèle proposé est présenté comme un modèle d'organisation. Il identifie d'abord les tâches **essentielles** au développement du sport. Il assigne ensuite ces tâches à des organismes dont la présence et surtout la capacité d'action doivent non seulement être reconnues, mais aussi soutenues financièrement. Il présente enfin certaines propositions quant au

statut des autres organismes faisant actuellement partie de la mosaïque sportive québécoise. Conséquemment, il est possible de dégager de ce modèle les grandes priorités d'une politique du sport.

LES TACHES ESSENTIELLES:

LES SERVICES AUX PRATIQUANTS:

Dans le modèle proposé, le comité considère que la priorité absolue doit être accordée aux services aux pratiquants. Le sport est au départ un ensemble de pratiquants intéressés à l'une ou l'autre des quatre grandes sphères de pratique sportive. A l'exception de certaines pratiques récréatives qui peuvent, à la limite, être envisagées de façon très individuelles, les pratiquants ont généralement besoin de se regrouper pour trouver les conditions nécessaires à ces pratiques, se donner une organisation, disposer d'officiels, d'entraîneurs, et d'administrateurs ou pour retrouver un contexte social favorable. En ce sens, le comité considère que le développement du sport doit nécessairement passer par la mise en place de structures d'accueil capables de répondre aux besoins des

pratiquants.

A cette fin, le comité choisit le club sportif comme organisme devant assumer cette tâche vitale. Pour ce faire, le comité reconnaît que la structure même des clubs sportifs peut être très diversifiée selon les milieux et les contextes. L'essentiel demeure que le lieu privilégié de pratique est le club sportif, qu'il soit privé ou public, unisport ou multisport, local ou régional, etc.

Considérant les formes de pratique, le comité envisage deux types de clubs sportifs: les clubs de développement dont la vocation serait de fournir des occasions de pratique au niveau de l'initiation à l'activité et à la compétition organisée et les clubs de haut niveau dont la vocation serait d'offrir aux athlètes possédant les qualités requises et la motivation nécessaire les occasions d'entraînement et de préparation à des performances de haut niveau.

En ce qui concerne les clubs de développement, le comité les envisage comme des organismes oeuvrant habituellement au plan local, desservant des clientèles locales et recevant leur soutien financier des organismes du milieu auxquels ils sont

affiliés (municipalité, école, privé). Il n'appartient pas au gouvernement québécois de supporter financièrement ces clubs. Toutefois, il importe de promouvoir la création de ces structures d'accueil et de leur offrir des services spécialisés leur permettant d'améliorer la qualité de leur action (e.g.: programmes de formation et de perfectionnement des cadres.)

Quant aux clubs de haut niveau, clubs regroupant des athlètes de relève et d'élite, leurs besoins sont tels qu'ils dépassent habituellement les capacités financières et techniques des organismes locaux. Cela tient à la fois au fait qu'ils constituent fréquemrnent des formes de regroupements régionaux et que les exigences techniques de ce niveau de pratique sont beaucoup plus élevées. Même si ces clubs doivent également être associés à des organismes locaux, leur survie et leur stabilité exigent que le gouvernement québécois participe au soutien financier direct de ces clubs et s'assure notamment que le personnel d'encadrement y soit qualifié et stable.

LE SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS:

Le comité est convaincu de l'énorme difficulté, voire l'impossibilité, pour un club sportif de jouer son rôle et d'offrir des occasions de pratique s'il n'est pas associé et supporté par un ou des organismes locaux (municipal, scolaire ou privé). Le club sportif doit avoir accès à des installations, à du personnel d'encadrement et à des budgets d'opération qui ne peuvent provenir entièrement de ses membres. Le soutien aux clubs sportifs est essentiel à l'organisation des occasions de pratique et des réseaux de compétition.

Une politique réaliste de développement du sport au Québec doit donc non seulement tenir compte des organismes du milieu , mais doit aussi promouvoir leur engagement et les assister dans leur rôle de soutien aux clubs sportifs.

Ces organismes étant toutefois relativement autonomes, la politique du sport doit leur laisser une grande latitude dans l'organisation des clubs sportifs et dans l'élaboration des modèles de soutien direct aux clubs sportifs.

LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT:

Le comité ne croit pas qu'il puisse y avoir de développement valable dans le sport sans planification et sans que cette planification soit de type unisport. Il n'est pas possible de concevoir de véritable développement si les conditions nécessaires ne sont pas réunies: développement de l'expertise technique et tactique, programmes d'initiation et d'entraînement des athlètes, programmes de formation d'instructeurs, d'entraîneurs et d'officiels, planification de programmes de compétition, promotion du sport, valorisation des athlètes de haut niveau, engagement d'une masse de pratiquants, valorisation de l'excellence, etc. Pour qu'il y ait développement, il faut donc qu'un plan de développement de chaque discipline sportive soit élaboré par la fédération unisport qui possède l'expertise nécessaire pour faire le travail d'intégration qui s'impose.

En donnant ainsi à la fédération unisport cette tâche essentielle, le comité confie à celle-ci non seulement un rôle extrêmement important de planification et de coordination de sa discipline, mais aussi un rôle de service et de régie. Dans l'accomplissement de ces divers rôles, la fédération unisport

doit se savoir redevable d'abord et avant tout à ses membres (clubs sportifs, athlètes, entraîneurs, officiels ou administrateurs). Elle se doit aussi de travailler en étroite collaboration avec ses principaux partenaires, à savoir les municipalités, les institutions scolaires, les organismes privés et les mécanismes de coordination régionale, là où ils existent.

Dans cette perspective, il serait souhaitable que la fédération sportive ne soit plus strictement identifiée au rôle de régie (Fédération unisport de régie). La raison d'être et l'action d'une fédération sportive sont beaucoup plus larges et doivent répondre des considérants suivants:

- le sport n'est pas une fin en soi, il est un moyen (voir Principes directeurs).
- le mandat d'une fédération sportive couvre l'ensemble des pratiques sportives pour diverses catégories de citoyens dans une discipline donnée.
- le sport est un tout unifié et doit desservir toutes les catégories de citoyens sous réserve des exigences particulières de certains programmes.
- les besoins des pratiquants doivent dicter ses actions. Idéalement, la fédération devrait être en mesure d'offrir des services à ses adhérents, peu importe leurs motivations.

- la fédération ne peut planifier et coordonner que ce que les citoyens, les organismes du milieu veulent bien réaliser.
- le développement d'un sport est tout à la fois promotion, participation du plus grand nombre et poursuite de l'excellence pour les plus doués.
- le développement de base doit s'appuyer surtout sur des organismes locaux. La coordination n'est essentielle qu'à partir du moment où les problématiques sont de niveau multirégional ou provincial.

En conséquence, on doit attendre de la fédération sportive qu'elle se comporte comme un organisme de **service** ayant une **fonction de régie** et qu'elle:

1. élabore un vaste plan de développement de sa discipline qui tienne compte de façon très réaliste: de son membership, des exigences de la pratique de son sport, de la disponibilité et de l'accessibilité d'installations spécialisées et des possibilités de développement.
2. fasse la promotion de son sport auprès de toutes les catégories de citoyens,
3. qu'elle élabore des programmes de formation des cadres, de développement des pratiques et des pratiquants (initiation, compétition organisée, etc.), de promotion, de concertation

avec ses partenaires.

4. régisse sa discipline conformément au mandat qu'elle détient de la fédération canadienne.

LA COORDINATION RÉGIONALE:

Entre un palier local auquel il importe de conserver son autonomie d'organisation et une fédération sportive qui doit orchestrer le développement d'une discipline à l'échelle québécoise, il est une caractéristique du contexte québécois qui ne peut être ignorée, d'autant plus qu'elle pourrait constituer la clef du système. Il s'agit de la problématique de la concertation et de la coordination régionale.

En excluant certaines activités de niveau strictement local et des activités de niveau provincial, national ou international pour lesquelles la question d'une coordination régionale ne se pose pas, il faut reconnaître que le nombre des activités sportives qui requièrent une coordination régionale est très important.

La problématique régionale au Québec est toutefois fort complexe et varie d'une région à l'autre. Tout en reconnaissant le caractère essentiel de la coordination régionale dans le vaste chantier sportif québécois, il importe qu'une politique du sport permette aux particularismes et aux dynamismes régionaux de s'exprimer.

La problématique régionale embrasse une foule de facteurs tels l'étendue du territoire, la densité de la population, le nombre et l'engagement des réalisateurs au plan local, le nombre de disciplines sportives pratiquées, leur enracinement sur le territoire, les installations, les réseaux de compétition, les organismes affinitaires de service, etc. Compte tenu de la multiplicité de ces facteurs, il apparaît peu souhaitable qu'une structure unique puisse être imposée, ni même suggérée. Chaque région devrait donc avoir la possibilité de concevoir de façon réaliste et efficace les structures et modalités de concertation et de cooordination les plus appropriées aux réalités de la région. Ici encore, la fonction doit avoir préséance sur la structure.

De plus, cette concertation et cette coordination ne doivent pas être envisagées uniquement sur un plan unidisciplinaire. En ce

sens, les structures et modalités de la coordination régionale doivent d'abord être dictées par les réalités du milieu et respecter le plus possible les exigences du développement de chacune des disciplines sportives concernées.

Il faut donc concevoir ces structures régionales non plus comme partie intégrante de la structure d'une fédération sportive mais davantage comme une structure de service au profit des clubs sportifs qui constituent la véritable base de la fédération sportive. Si une structure régionale de concertation, de coordination et de service s'impose, des associations régionales dans chacune des disciplines sportives ne sont pas absolument nécessaires.

Il s'agit là d'un changement majeur d'orientation. Pour en assurer la réalisation, il faudra que les mécanismes régionaux que se seront données les régions puissent bénéficier du personnel et des services adéquats. Ces mécanismes pourraient être logés dans les C.R.L., dans les bureaux régionaux du M.L.C.P. ou dans tout autre endroit que le milieu jugerait plus approprié.

Le comité est également conscient qu'une certaine animation devra être faite pour faciliter ce travail de concertation dans

l'élaboration de mécanismes adaptés à chacune des régions. Le comité croit que les C.R.L. pourraient assumer ce leadership. Une fois les mécanismes identifiés, le C.R.L. redeviendrait un organisme de service, la coordination régionale étant conçue comme un service. Le comité est également conscient que la grande région de Montréal peut représenter un défi particulier sur ce plan. Le comité croit que le M.L.C.P. devra sans doute y jouer un rôle de catalyseur.

Avant de passer à l'identification des priorités de la politique concernant la réalisation du modèle proposé, le comité a jugé bon d'inclure dans son rapport une représentation graphique du modèle de base. Il rappelle cependant qu'il ne s'agit pas d'un organigramme de fonctionnement.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES STRUCTURES ESSENTIELLES DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT AU QUÉBEC

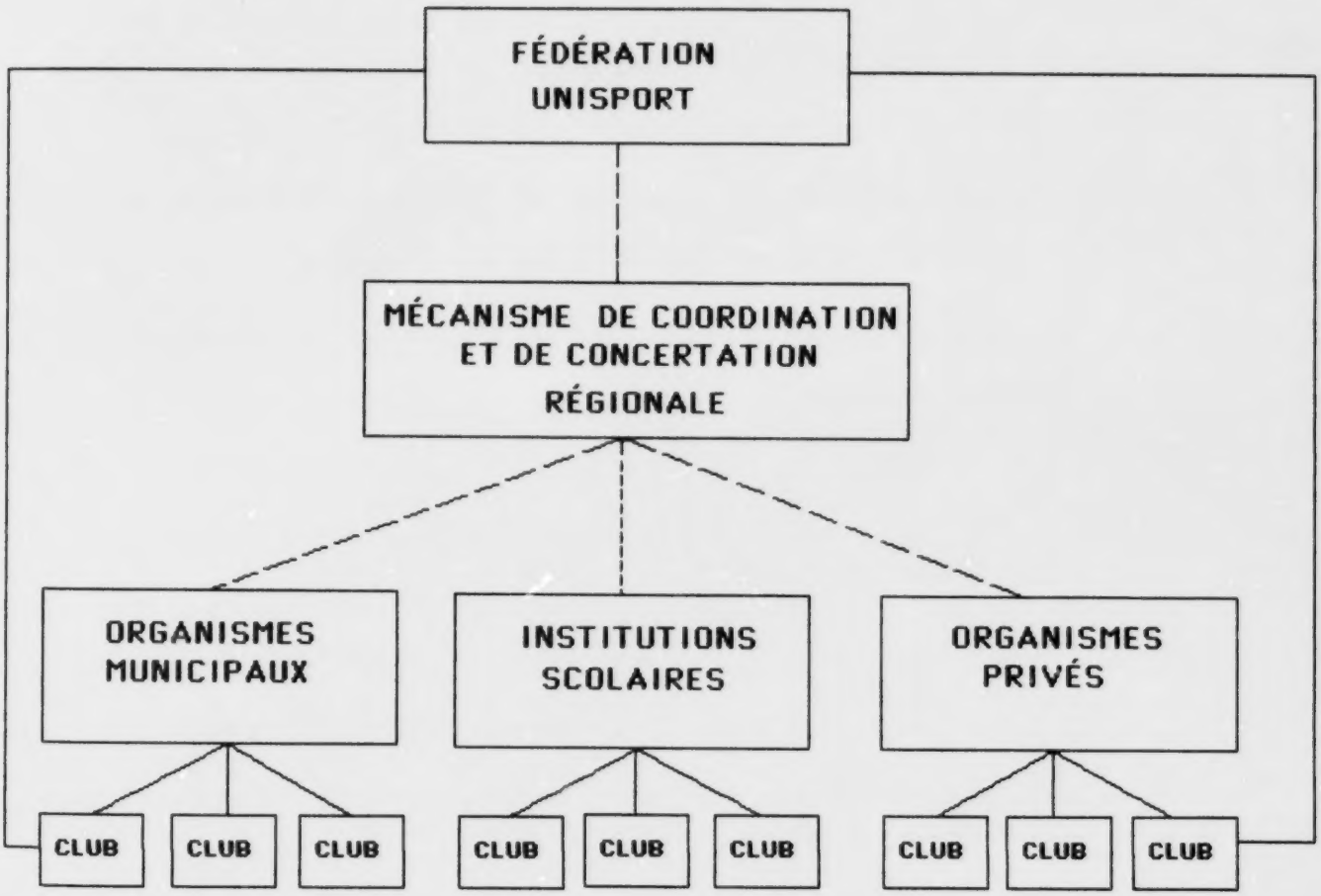

LES PRIORITÉS D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

A partir des éléments jugés essentiels au développement du sport, il est possible d'identifier dès à présent les grandes priorités d'une politique du sport au Québec. Le choix de ces priorités est particulièrement important pour l'avenir du sport.

PRIORITÉ 1: RECONNAITRE ET PROMOUVOIR LE CLUB SPORTIF COMME PIERRE ANGULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT.

Pour ce faire, le comité recommande de:

1. définir clairement ce qu'est un club sportif. Un club sportif est:
   - un regroupement de pratiquants qui partagent des intérêts, des aspirations et des besoins dans une discipline sportive;
   - un regroupement volontaire de pratiquants bénéficiant de services d'appoint de la part d'un organisme local scolaire, municipal ou privé;
   - l'entité qui peut garantir un minimum de stabilité dans l'encadrement et la continuité des programmes;

- une cellule dont les activités s'inscrivent dans les grandes orientations du plan de développement préconisé par la fédération sportive.

2. distinguer clairement les diverses fonctions d'un club sportif en regard des différents types de pratique.
3 inciter les organismes de réalisation du milieu à supporter davantage les clubs sportifs.
4. laisser au milieu une plus grand marge de manoeuvre pour définir la structure organisationelle et les modes de fonctionnement des clubs. L'essentiel porte davantage sur la fonction que sur la structure.
5. assurer, par la mise en place de programmes de soutien financier, l'accessibilité de tous les clubs à des services spécialisés.
6. soutenir financièrement les clubs sportifs qui visent le développement d'athlètes de haut niveau.
7. soutenir financièrement les entraîneurs de haut niveau et leur offrir des plans de carrière.

PRIORITÉ 2: DOTER LES ORGANISMES DE CADRES PLUS STABLES ET MIEUX FORMÉS.

Le développement du sport amateur est étroitement lié à la présence, à la compétence et à la continuité d'action des cadres bénévoles et professionnels. Qu'ils soient instructeurs, animateurs, entraîneurs, officiels ou administrateurs, qu'ils interviennent auprès des débutants ou des athlètes de haut niveau, ces cadres jouent un rôle de tout premier plan.

Conséquemment, il est essentiel que la politique du sport accorde une priorité aux moyens à prendre pour augmenter le nombre de cadres, doter le Québec d'un ensemble de programmes de formation et de perfectionnement des cadres bien adaptés aux besoins et aider au développement d'un corps professionnel de formateurs.

Entre autres moyens, la politique devrait:

1 encourager les initiatives de promotion et de valorisation de l'engagement de bénévoles dans le sport amateur.

2. favoriser l'organisation de programmes de formation et de perfectionnement pour toutes les catégories de cadres, bénévoles ou professionnels.

3. favoriser l'engagement accru des divers professionnels de domaines affinitaires (professionnels de l'activité physique, médecins, journalistes, etc.)
4. favoriser l'implication des ressources professionnelles disponibles dans les institutions scolaires (universités, Cegeps,etc.)
5. intégrer les programmes canadiens de certification des entraîneurs.
6. compléter l'élaboration de programmes de formation pour tous les types de cadres.
7. mettre en place un programme de soutien direct à la création de postes de responsables de formation pratique pouvant oeuvrer tant dans le réseau universitaire que dans le réseau des fédérations sportives.
8. identifier un pool de personnes ressources spécialisées pouvant contribuer aux divers aspects de la formation des cadres sportifs (universités et fédérations).

PRIORITÉ 3: FAIRE DES FÉDÉRATIONS UNISPORT DES FÉDÉRATIONS PLUS FORTES ET PLUS EFFICACES

En vue d'assurer une meilleure planification des actions et une véritable unification du concept "sport" et de ses diverses composantes ou formes de pratique, une politique du sport devra :

1. redéfinir le rôle de la fédération à partir du modèle proposé
2. inviter les fédérations à revoir leur membership en fonction de la nouvelle réalité.
3. assurer aux fédérations sportives un support financier stable, non-normalisé reconnaissant la diversité de leurs besoins et programmes.
4. offrir aux fédérations des programmes de soutien financier en fonction des diverses responsabilités qui leur seront confiées.

PRIORITÉ 4: ASSURER UNE COORDINATION RÉGIONALE EFFICACE ET ADAPTÉE

La concertation et la coordination régionale sont extrêmement importantes pour le développement du sport au Québec. C'est à ce niveau que les connivences entre les réalisateurs s'établissent, que les réseaux de compétition s'organisent ou encore que les participants se confrontent. C'est aussi à ce niveau que plusieurs services aux athlètes, aux entraîneurs et aux clubs peuvent être coordonnés.

Compte tenu de l'importance de ces fonctions dans la réalité du contexte québécois, la politique de développement du sport devra elle aussi en reconnaître l'importance. En ce sens, le comité recommande:

1. de garantir à chaque région une structure de soutien à la coordination régionale.
2. consacrer les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes régionaux de concertation et de coordination.

En plus de reconnaître l'importance des mécanismes de concertation et de coordination régionale, la politique devra

aussi reconnaître la nécessité d'une approche tout à fait décentralisée, de la mise en place de structures et de mécanismes décloisonnés et non politisés. En ce sens, le comité recommande de:

3. laisser les régions définir elles-mêmes les structures, mécanismes et modalités de concertation et de coordination.
4. s'assurer que les divers services financés dans le cadre d'une politique du sport servent à l'ensemble des pratiquants de tous les réseaux de la région.
5. promouvoir et encourager le développement de structures et mécanismes administratifs plutôt que politiques.
6. identifier les objectifs spécifiques et les critères de performance de ces mécanismes régionaux.
7. supporter directement ces mécanismes par le truchement des C.R.L., des bureaux régionaux du M.L.C.P. ou de toute autre organisme jugé approprié.

LES CONSÉQUENCES DU MODELE DE BASE

En proposant un modèle simplifié de développement du sport, le comité s'est acquitté d'une partie importante de son mandat. Il est cependant conscient que ce modèle comporte un certain nombre de changements aux façons de faire des dernières années, un "virage" important dans la façon de concevoir l'organisation et l'encadrement de la pratique du sport.

Il importe donc de préciser les implications de cette orientation sur un certain nombre de structures et de programmes constituant présentement le système d'organisation du sport au Québec. En ce sens, toutes les considérations qui suivent doivent également être perçues comme des "éléments constitutifs" d'une politique du sport. Une politique de développement qui vise une meilleure intégration des actions ne peut ignorer les énergies considérables et la contribution importante des nombreux organismes qui oeuvrent présentement dans le sport.

A cette fin, le comité présente un ensemble de recommandations basées sur une analyse de :

- pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités de la politique de développement du sport.
- d'efficacité en fonction des objectifs à atteindre et de la gamme des moyens que l'on peut choisir.
- de rentabilité dans le contexte économique actuel.

LES STRUCTURES AFFINITAIRES

LE MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

L'APPELLATION DU MINISTERE

Le comité recommande que le mot sport soit intégré au nom du ministère. Compte tenu de l'évolution du sport au Québec et de l'importance de la part gouvernementale dans son financement, compte tenu de l'importance du phénomène sportif au Québec et

nonobstant le fait que le sport puisse être conçu comme une forme de loisir, il serait souhaitable que l'appellation du ministère responsable de ce secteur intègre le mot sport.

LES ROLES DU MINISTERE

Dans le cadre de cette politique, il est absolument nécessaire de préciser que le M.L.C.P. demeure un rouage vital dans le développement du sport et que celui-ci doit jouer les rôles de:

1. leader
   - -en faisant la promotion du sport
   - -en élaborant des orientations claires
   - -en favorisant l'engagement des divers partenaires du milieu
2. coordonnateur
   - -des actions des diverses institutions et organismes du milieu
   - -de l'engagement des divers ministères ou organismes gouvernementaux au plan québécois
   - -des actions concertées des paliers fédéral et québécois

3. soutien financier	-qui favorise le développement -qui assure la mise en place et le bon fonctionnement de toutes les structures et programmes essentiels. -qui assure la stabilité, la rentabilité et la continuité
4. évaluateur	-qui voit à ce que tous les organismes et l'ensemble du système soient évalués à partir d'objectifs de performance adaptés à leurs rôles et fonctions

LA STRUCTURE INTERNE DU M.L.C.P.

Parallèlement, la réalisation de ces rôles nous semble exiger que la structure interne d'organisation du ministère soit plus conforme à la réalité du phénomène, des objectifs de la politique et des rôles du ministère. Nous préconisons donc une direction générale du sport qui pourrait être structurée de la façon suivante:

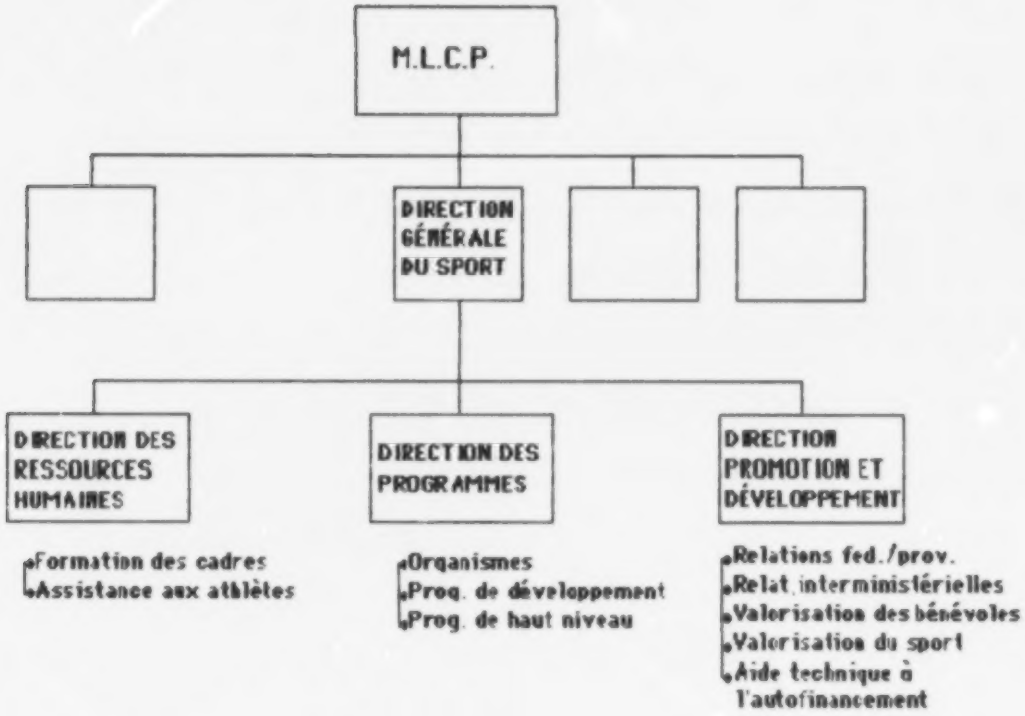

LE REGROUPEMENT DES LOISIRS DU QUÉBEC:

Cet organisme voué essentiellement au regroupement de l'ensemble des organismes nationaux de loisirs du Québec à qui avait été confié la gestion des services administratifs n'est ni essentiel ni utile au secteur sport. Quant aux services administratifs comme tels, ils sont essentiels mais leur gestion efficace doit être la responsabilité d'un organisme responsable de l'ensemble des services aux fédérations sportives.

Le comité est conscient que le R.L.Q. ne touche pas uniquement des organismes de sport. Le regroupement des organismes de sport au sein d'une grande famille des organismes de loisir ne nous apparaît ni utile ni efficace. Le regroupement des organismes de sport doit répondre à un besoin clairement exprimé et engendrer une véritable volonté de se regrouper et de s'identifier à ce regroupement. Le comité ne croit pas que la politique du sport doive définir ce regroupement non plus que le soutenir financièrement.

LA SOCIÉTÉ DES SPORTS DU QUÉBEC:

La S.S.Q. est un organisme dont le mandat n'a jamais été clair. Comme plusieurs autres organismes, la S.S.Q. à souffert des sévères restrictions budgétaires qui ont miné son pouvoir d'action. Dans le contexte actuel et dans la perspective du modèle proposé, le comité considère que les fonctions et tâches utiles qui sont présentement assumées par la S.S.Q. pourraient être remplies plus efficacement par d'autres mandataires. Le comité ne considère donc pas la S.S.Q. comme un organisme essentiel.

Le comité ne nie pas que certaines fonctions essentielles au développement du sport dépassent le champ de responsabilité et de juridiction des fédérations unisport. Le comité croit préférable que toutes ces fonctions et mandats soient regroupés au sein d'un organisme unique de service aux fédérations sportives.

LA SOCIÉTÉ DES JEUX DU QUÉBEC:

Il s'agit d'un organisme dont la principale fonction est la coordination et la gestion des jeux du Québec. La pertinence de l'organisme tient donc à la pertinence de la fonction.

Sans remettre en cause l'événement des Jeux du Québec, le comité croit qu'une analyse portant sur le rôle de ces Jeux dans le cadre de la politique de développement s'impose. Cette analyse pourrait porter notamment sur trois éléments de rationalisation, à savoir:

1. l'intégration de cet événement aux divers réseaux de compétition des disciplines concernées afin d'éliminer toute duplication entre les finales régionales et la finale

provinciale et les compétitions ou championnats accessibles aux mêmes catégories d'âge.

2. une intégration de cet événement dans les plans de développement de chaque discipline concernée de manière à ce que l'événement des Jeux du Québec serve davantage les objectifs de développement unidisciplinaire.
3. une réorientation davantage sportive de l'événement en intégrant un volet démonstration de haut niveau.

Dans une perspective de rationalisation, le comité est cependant d'avis que le maintien de l'évènement des Jeux du Québec ne signifie pas nécessairement le financement d'une structure indépendante comme la Société des Jeux du Québec. Dans le cadre d'une politique intégrée du sport, il apparaît possible et hautement souhaitable de concentrer l'ensemble des fonctions et des services essentiels au sein d'un seul organisme qui pourrait ainsi être plus près des fédérations sportives.

LES ORGANISMES DE REGROUPEMENT DU SPORT EN MILIEU ÉTUDIANT (F.S.S.Q. - F.A.S.C.Q. - A.S.U.Q.)

Dans le cadre d'une politique de développement décloisonné du sport, il n'est plus justifié de financer, à même une enveloppe budgétaire unique pour l'ensemble du sport, des organismes dont la fonction première est de coordonner des réseaux de pratique sportive qui ne sont pas intégrés aux plans de développement unidisciplinaires et qui s'adressent à des groupes spécifiques.

Nous reconnaissons et affirmons que le sport en milieu étudiant représente un élément extrêmement important du chantier sportif québécois. Ces pratiques sportives sont cependant la responsabilité des institutions scolaires locales ou régionales (écoles, cegeps, universités) et il faut souhaiter que le sport en milieu étudiant se développe encore au rythme des quinze dernières années. Le sport est en effet un excellent moyen d'atteindre les objectifs éducatifs de l'école.

Nous ne croyons pas cependant que la survie du sport en milieu étudiant tienne à la présence d'organismes de coordination indépendants. Les fonctions de coordination des activités

interrégionales doivent être intégrées aux efforts de coordination des fédérations unidisciplinaires. Quant aux fonctions de coordination à l'échelon régional, nous maintenons que les mécanismes régionaux qui pourront être mis en place dans chaque région suffiront à répondre à la fois aux besoins des réseaux en milieu étudiant et des réseaux extra-scolaires.

Nous reconnaissons enfin qu'une politique de développement du sport n'a pas à statuer sur l'existence d'organismes propres au milieu étudiant. Nous affirmons simplement que les mécanismes de coordination qui doivent être soutenus financièrement dans le cadre d'une politique de développement du sport doivent être conçus comme des instances décloisonnées qui offrent des services uni ou multi-disciplinaires à toutes les catégories de pratiquants et à tous les réseaux de pratique.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS (R.S.S.Q.)

Nous endossons pleinement la volonté du Gouvernement québécois que les activités sportives pratiquées au Québec le soient dans les meilleures conditions de sécurité pour les pratiquants. Nous constatons seulement que le moyen utilisé,

soit une Régie de la Sécurité dans les Sports, représente un instrument fort coûteux eu égard à la modestie du budget du M.L.C.P..

La préoccupation envers la pratique sécuritaire des activités sportives doit être partagée dans tous les organismes du chantier sportif. Ceux-ci devraient également en assumer la responsabilité. En ce sens, la fonction ne nous apparaît pas justifier l'organe. Une telle régie n'est pas essentielle au développement du sport.

Toutefois, le comité reconnaît l'importance de la fonction de régie pour les activités de sport professionnel qui dépassent largement le domaine de juridiction des fédérations sportives. Le comité croit cependant que des économies d'échelle seraient possibles en intégrant ces préoccupations au champ de juridiction du ministère de la justice.

KINO-QUÉBEC:

Il s'agit d'un organisme qui, dans la structure actuelle, ne fait pas partie du monde du sport. Cependant, compte tenu des principes directeurs qui devraient guider l'élaboration d'une politique du

sport, le comité croit utile que ce programme soit remis en question. La promotion de la condition physique fait partie d'un projet de société comme celui que nous préconisons. Le sport peut en être un moyen privilégié. Il apparaît donc important que ces deux préoccupations soient intégrées dans une politique globale du sport.

Par ailleurs, et dans un contexte de rationalisation des ressources, le comité recommande également que le Québec privilégie l'utilisation maximale des structures en place dans l'organisation d'activités de conditionnement physique. En outre des structures sportives, il y a les divers réseaux de l'enseignement et des affaires sociales. En plus d'être économique, une telle approche favoriserait la concertation inter-ministères. Le M.L.C.P. pourrait alors limiter son action à la promotion et à la coordination.

UN ORGANISME DE SERVICE AUX FÉDÉRATIONS

Dans les pages précédentes, le comité a reconnu le besoin de services adminstratifs aux fédérations sportives, le besoin d'organiser des jeux du Québec, d'établir des programmes de

formation des cadres, de faire la promotion du sport et d'organiser un certain nombre de manifestations. Il n'a cependant pas reconnu la nécessité d'avoir un structure pour chacune de ces tâches. Le comité recommande plutôt qu'un organisme unique de service aux fédérations soit créé.

La création d'un organisme unique pour regrouper non seulement l'ensemble des services aux fédérations mais également tous les mandats spécifiques qui dépassent le cadre de jurisdiction d'une fédération unisport présente, aux yeux du comité, trois grands avantages.

Dans un premier temps, il y aurait vraisemblablement économie d'échelle quant aux besoins de financement. Deuxièmement, un tel organisme rendrait plus facile la coordination de l'ensemble des activités du monde du sport. Enfin, le comité croit que ce nouvel organisme, du fait de la diversité de son mandat, pourrait aisément devenir un organisme de poids, un organisme qui puisse non seulement assumer un véritable leadership mais aussi bien représenter les intérêts du milieu sportif. Un tel organisme nous apparaît donc essentiel et doit être intégré au modèle de base.

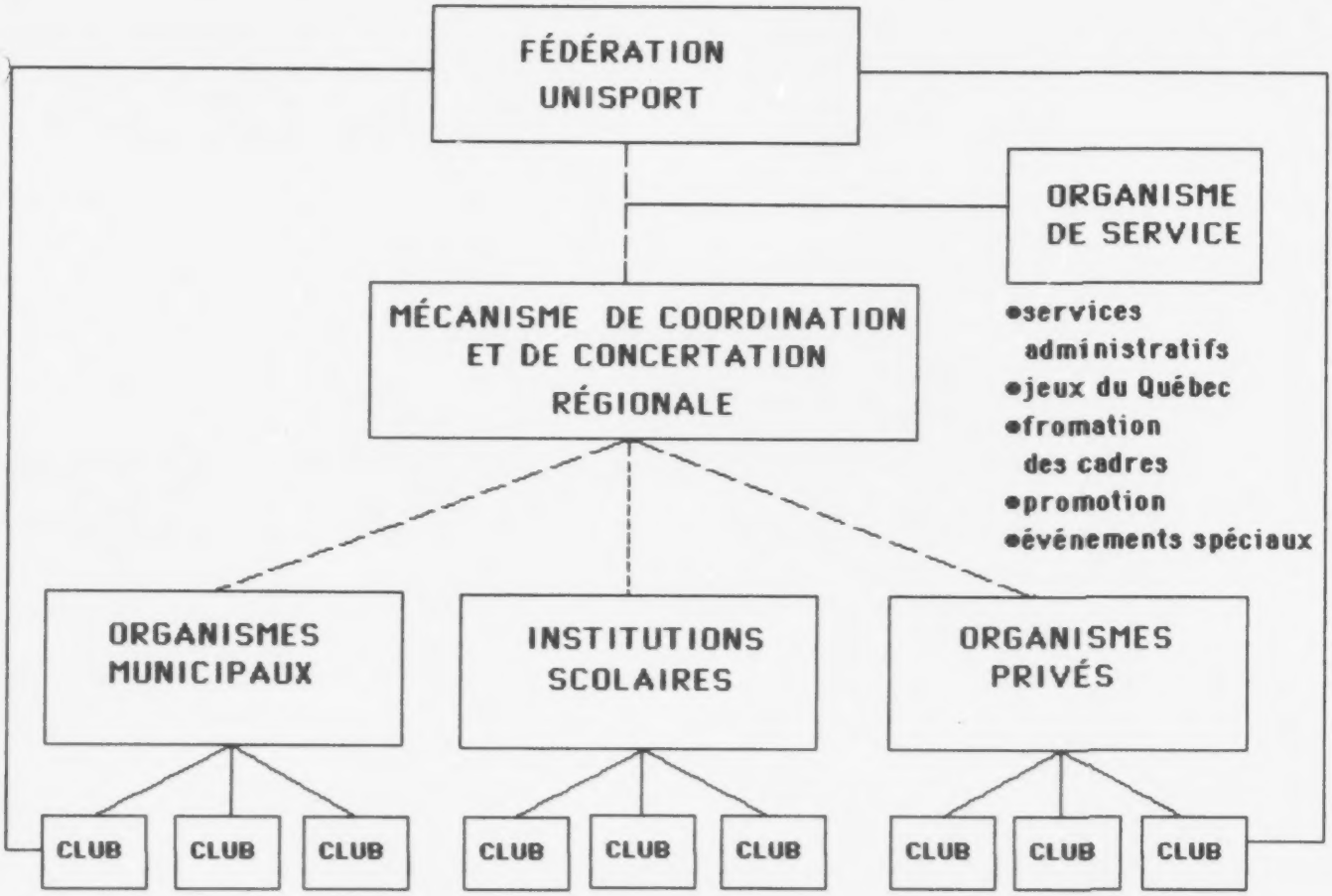
FÉDÉRATION
UNISPORT
ORGANISME
DE SERVICE
•services
administratifs
•jeux du Québec
•fromation
des cadres
•promotion
•événements spéciaux
MÉCANISME DE COORDINATION
ET DE CONCERTATION
RÉGIONALE
ORGANISMES
MUNICIPAUX
INSTITUTIONS
SCOLAIRES
ORGANISMES
PRIVÉS
CLUB
CLUB
CLUB
CLUB
CLUB
CLUB
CLUB
CLUB
CLUB

LES PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIR MUNICIPAL (P.N.S.A.L.M.)

Bien que ce programme couvre un ensemble d'activités de loisir incluant le sport, nous croyons qu'aucune évaluation systématique de la rentabilité de ce programme n'a été faite eu égard à son impact sur le développement des activités sportives.

Dans une perspective de rationalisation et de meilleure utilisation des budgets disponibles pour le développement du sport, nous recommandons que les sommes versées dans le cadre de ce programme pour le développement d'activités sportives devraient être intégrées aux divers programmes de soutien au développement du M.L.C.P. Il serait alors possible d'offrir une gamme plus complète de services aux organismes municipaux de loisirs de manière à mieux les soutenir dans leur aide aux clubs sportifs.

LE PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR (P.A.D.E.L.)

A nouveau, il s'agit d'un programme qui dépasse le cadre d'une politique de développement du sport. Toutefois, aux fins d'une plus grande rationalisation des dépenses publiques, nous recommandons que la portion de ce programme qui touche spécifiquement les équipements sportifs puisse être intégrée aux programmes de soutien au développement du sport et gérée par la direction générale du sport.

UN PROGRAMME DE PROMOTION DU SPORT CHEZ LA FEMME

Les femmes composent 53% de la population du Québec mais ne représentent qu'une faible partie des participants et des cadres dans le domaine du sport. Cette situation doit être corrigée.

Le comité recommande donc de retenir en priorité la promotion du sport chez la femme, d'exiger que la fédération consacre un chapitre spécifique à la problématique du sport chez la femme dans tout plan de développement et enfin de consentir un effort à moyen terme très important (financement, formation des cadres, occasions de compétition, etc.) pour permettre aux

femmes de bénéficier des mêmes occasions de pratique que les hommes.

UN PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le comité est convaincu de l'importance de la recherche comme moyen de favoriser l'atteinte de l'objectif de qualité des interventions. En ce sens, un programme de recherche et de développement devrait être instauré dans le cadre d'une politique de développement du sport. Le Québec est déjà à l'avant-garde dans certains domaines et le comité croit qu'il pourrait aussi être un leader dans le domaine de la recherche. La société québécoise dispose d'une expertise de premier ordre dans les milieux universitaires autant que dans d'autres domaines comme par exemple la fabrication d'équipements de sport.

UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES HANDICAPÉS

Une situation similaire de rattrapage justifie, aux yeux du comité, que la politique du sport accorde une attention

particulière au développement des occasions de pratique du sport pour les handicapés. Le comité rappelle à cet effet que le sport est non seulement un excellent moyen de réalisation de soi mais aussi un instrument d'intégration sociale.

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE:

En février 1984, le M.L.C.P. déposait une politique de développement de l'excellence sportive. Le comité croit utile de préciser qu'une politique de développement du sport telle que présentée ici ne modifie en rien les grandes orientations et les objectifs de la politique de développement de l'excellence.

Nous croyons en effet que ces deux énoncés de politique sont parfaitement compatibles. La politique de développement de l'excellence sportive fait aussi une large place aux clubs sportifs et à la formation de cadres compétents. Elle s'appuie sur des plans uni-disciplinaires de développement. Elle est centrée sur les services aux athlètes, aux entraîneurs et aux clubs sportifs.

Tout au plus, certains ajustements pourraient être nécessaires de manière à intégrer la politique de développement de l'excellence sportive à une politique plus globale de développement du sport. En ce sens, le comité ne s'est pas arrêté longuement sur la problématique de l'élite, considérant que le document de février 1984 est assez explicite.

LE FINANCEMENT DU SPORT AMATEUR

On conçoit généralement qu'il y a quatre sources majeures de financement du sport.

a) les subventions et programmes de soutien financier des paliers québécois et canadien de gouvernement
b) les cotisations des pratiquants
c) le soutien direct et indirect des structures locales et régionales d'organisation (municipalités, institutions scolaires et organismes privés)
d) la contribution du secteur privé incluant les diverses formes d'autofinancement.

LE GOUVERNEMENT ET LE FINANCEMENT DU SPORT AMATEUR

1- Eu égard à l'importance sociale, culturelle, éducative, financière du phénomène sportif, le gouvernement ne peut se désengager totalement et subitement.

2- Eu égard à la situation économique générale, le rôle du gouvernement doit être de favoriser un accroissement de la part de financement provenant des autres sources.

3- Eu égard à la situation du sport dans la société québécoise, le gouvernement doit réviser non seulement ses cibles mais aussi ses modalités de financement.

4- En ce qui concerne les cibles, le gouvernement doit:

- privilégier les structures essentielles et les plus près des pratiquants.
- investir sur les personnes, les cadres
- supporter les activités que le milieu n'est pas en mesure de bien soutenir
- privilégier, à titre incitatif, des programmes à frais partagés

- assurer le financement de tous les programmes jugés absolument essentiels au développement du sport.

5- Quant aux modalités de ce financement, le gouvernement doit:

- privilégier le caractère incitatif des subventions gouvernementales
- privilégier le caractère complémentaire des subventions
- privilégier les formules d'appariement
- privilégier les programmes précis avec des critères d'attribution clairs.
- instaurer une planification budgétaire à long terme.
- éviter la normalisation généralement injuste et inéquitable dans le milieu sportif
- évaluer le rendement des investissements en responsabilisant davantage les bénéficiaires
- simplifier les procédures d'obtention et de contrôle
- privilégier des formules de contrats ponctuels à des individus pour la réalisation de certaines actions plutôt que la création de structures nouvelles.

6- Relativement à la participation aux programmes canadiens, il est essentiel:

- d'intégrer le plus possible les programmes canadiens de manière à faciliter la participation des structures québécoises aux programmes de soutien financier.
- de négocier avec les autorités canadiennes les modalités de ces programmes pour les rendre conformes aux objectifs de la politique québécoise de développement du sport.
- d'explorer toutes les possibilités de plans conjoints de financement d'activités et ainsi éviter les dédoublements

LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT DEVRAIT ETRE CENTRÉ:

1. sur le soutien aux organismes essentiels au développement du sport à qui il faudra assurer l'existence et la capacité de réalisation des opérations régulières.

2. sur des programmes de développement visant:
   - la promotion
   - la participation d'adeptes de plus en plus nombreux
   - l'augmentation des occasions de participation
   - l'initiation

- la formation des cadres
- l'implication accrue des autres partenaires en appui aux structures d'accueil

3. sur des programmes de haut niveau visant:
   - le dépistage du talent
   - le renforcement des clubs sportifs par le perfectionnement des cadres
   - le développement de réseaux intégrés
   - les événements spéciaux
   - les centres de préparations à la performance sportive (C.P.P.S.)
   - la professionalisation des entraîneurs
   - les programmes d'aide directe aux athlètes.

LA CONTRIBUTION DES PRATIQUANTS

Cette contribution est, à notre avis, beaucoup plus importante que les apparences le laisse voir. De fait, il y a là l'essentiel d'une activité économique généralement insoupçonnée. Une étude sérieuse de l'impact économique du sport serait à la fois justifiée et fort révélatrice.

Le principe voulant que le pratiquant ait à défrayer certains coûts associés à sa pratique sportive ne semble pas devoir être remis en cause. Toutefois, compte tenu de l'importance de cette contribution, il est essentiel qu'une politique de développement du sport assure à ces pratiquants les services dont ils ont besoin, notamment ceux qui élèvent la qualité des pratiques et ceux qui ne peuvent être assumés par les autres partenaires.

LE FINANCEMENT PAR LES STRUCTURES LOCALES ET RÉGIONALES DE RÉALISATION.

Même si nous disposons de données incomplètes sur la part de ces organismes dans le financement du sport au Québec, on peut néanmoins estimer que leur contribution est très importante. Il n'est pas exagéré d'avancer l'hypothèse que pour chaque dollar versé par le gouvernement québécois, cinq dollars sont fournis par les organismes locaux.

Si une telle situation peut paraître encourageante, il n'en demeure pas moins qu'elle confirme l'importance de

l'engagement des organismes locaux dans l'organisation des pratiques sportives. Encore une fois, une étude d'impact économique serait très opportune.

Il est donc essentiel qu'une politique de développement du sport reconnaisse l'importance de la contribution des organismes locaux et prenne tous les moyens possibles pour l'encourager et la soutenir. Nous estimons à cet égard qu'il est préférable de ne pas se substituer aux organismes locaux au niveau de l'aide directe aux clubs de développement puisqu'il s'agit là d'une responsabilité qui leur incombe. Il est préférable de soutenir financièrement les structures sportives (clubs) dont les activités couvrent des secteurs qui dépassent la responsabilité des organismes locaux et d'aider ces organismes en leur offrant des services d'appoint.

LA CONTRIBUTION DE L'ENTREPRISE PRIVÉE

A l'instar de plusieurs autres partenaires du monde du sport, le comité juge souhaitable que la part de ce financement augmente. Sur la base des données disponibles et en considérant le très large éventail des activités sportives, le comité ne croit pas que la part de financement provenant du secteur privé et des

formules traditionnelles d'autofinancement puisse remplacer le financement de l'état ou même compenser un désengagement subit. Le comité croit au contraire qu'il faut voir dans cette source de financement la possibilité de compléter les contributions de l'état et d'augmenter ainsi le financement global du sport.

Toutefois, cette augmentation de la part du secteur privé doit être encouragée par la mise en place de mesures fiscales rendant de telles contributions plus intéressantes. Le comité croit également qu'il est temps que le Québec remette au sport une partie des revenus de loterie. Enfin, le comité est d'avis qu'une contribution automatique correspondant à un pourcentage du coût du billet d'entrée devrait être ajoutée au coût de tous les événements de sport professionnel tenus au Québec.

CONCLUSION

Les éléments constitutifs d'une politique de développement du sport que le comité a choisi de proposer à l'attention des autorités du M.L.C.P. et de toute la communauté sportive représentent une vision nouvelle des perspectives de développement du sport au Québec. Cette vision nécessite un changement non seulement des mentalités mais aussi des façons de faire auxquelles nous avons été habituées au cours des dernières années. Le monde du sport est appelé à faire preuve d'une grande ouverture d'esprit pour accepter que le moment est venu d'effectuer un virage qui permettra au sport d'occuper la place qui lui revient.

Après avoir défini de façon empirique le sport et ses différentes manifestations, le comité a constaté que celui-ci est présentement en situation de faiblesse. Nul ne consteste que le sport se soit développé au cours des vingt dernières années. Mais le comité constate l'absence d'une conception claire et acceptée de tous, le morcellement des structures, leur instabilité, le manque de continuité dans les actions, et un climat

général d'insécurité que les perspectives budgétaires alimentent régulièrement. En bref, le comité constate que le monde du sport est désuni et faible et que ce sont les pratiquants eux-mêmes qui en subissent les conséquences.

Dans sa démarche, le comité affirme l'importance du sport et de ses fonctions sociales et recommande que l'élaboration d'une politique globale du sport soit le moment d'en faire un véritable projet de société auquel souscrivent non seulement le gouvernement québécois mais aussi tous les autres partenaires intéressés du milieu.

Le comité croit également qu'une politique globale du sport doit être ambitieuse et proposer de nouvelles orientations de développement. L'état doit certes tracer la voie, et doit soutenir autant que coordonner le développement. Le milieu doit par ailleurs savoir qu'il a sa très large part de responsabilité. Le développement du sport peut être envisagé à plusieurs paliers, local, régional, provincial, national et international. Une politique québécoise de développement du sport est contrainte à prendre en considération les possibilités de développement à tous ces niveaux. Le comité a donc retenu la notion de "prise en charge" comme un élément fondamental

d'une politique du sport au Québec. Le modèle qu'il propose intègre cette notion. En considérant les conditions essentielles au développement du sport, le comité propose effectivement un partage des responsabilités qui devrait redonner au sport un nouveau souffle. Aux yeux du comité, il va de soi que ce partage de responsabilités s'accompagne d'une redistribution équitable des ressources.

C'est ainsi que le comité redéfinit le rôle du gouvernement, du M.L.C.P., des fédérations sportives, des organismes municipaux, scolaires et privés et des clubs sportifs. C'est ainsi également que le modèle proposé reconnaît que le développement du sport peut être envisagé différemment d'un sport à l'autre, d'une région à l'autre et d'un club à l'autre. En ce sens, la notion de prise en charge n'ouvre pas la porte au désengagement et à des transferts de responsabilités. Bien au contraire, la notion de prise en charge précise les responsabilités, reconnaît les disparités et impose que les partenaires s'associent vraiment pour la cause commune, le développement du sport.

Le comité reconnait toutefois que le modèle proposé ne saurait être mis en place de façon subite. On ne peut attendre ni espérer qu'un consensus idéologique émerge. L'héritage de

morcellement est à cet égard trop lourd.

Le comité suggère que ce nouveau modèle soit mis en place progressivement sur une période de deux exercices budgétaires. Le comité rappelle cependant que les objectifs visés sont de favoriser le développement du sport sous toutes ses formes, de rationaliser l'utilisation des ressources, de diversifier les sources de financement et de préserver la qualité des interventions. Ce sont là des objectifs aussi ambitieux que difficiles à attteindre dans un monde qui se refuserait systématiquement au changement. Le modèle proposé constitue donc un défi de taille qui ne pourra être relevé que dans la mesure où le gouvernement saura faire preuve de leadership et de volonté.

NOTE PRÉALABLE À L'ANNEXE

NOUS DEVONS INFORMER LES LECTEURS QUE DEUX MEMBRES DU COMITÉ, MADAME JOANNE MCDONNALD ET MONSIEUR PAUL BEAULIEU ONT TENU À PRÉSENTER UNE OPINION DIFFÉRENTE SUR UN ASPECT PRÉCIS DU RAPPORT. VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES SUIVANTES LA SYNTHÈSE DE CETTE POSITION MINORITAIRE. LES DEUX SIGNATAIRES TIENNENT TOUTEFOIS À SOULIGNER LEUR ACCORD SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RAPPORT.

ANNEXE

Synthèse du rapport minoritaire

L'object de ce rapport est de faire part de notre dissidence relative à une partie importante du rapport du comité sur: "le sport au Québec, un projet de société". Il s'agit en l'occurrence du modèle qui a été conçu pour décrire et animer le système des sports.

Le modèle se veut un système. Tout système requiert des éléments constitutifs qui se doivent d'être intégrés et coordonnés pour atteindre ses objectifs. Le modèle proposé décrit les éléments nécessaires qui permettraient de fournir des programmes sportifs aux participants ou usagers.

Les usagers se regroupent en trois différentes unités - les municipalités, les clubs privés et le réseau scolaire. Deux questions se posent: a) **les usagers ont-ils tous les mêmes besoins en matière de sport?**

b) **un modèle identique peut-il s'appliquer indifféremment à tous?**

Dans le cas des municipalités il est possible de communiquer directement avec l'individu usager. En ce qui concerne les élèves, le réseau scolaire présente une structure qui donne des responsabilités et des pouvoirs à la direction de ses écoles. Cette structure requiert donc des lignes de communications différentes qui vont respecter cet état de fait. Le modèle proposé ne respecte pas cette particularité et tente de s'addresser directement à l'usager ignorant le rôle de la direction de l'école vis-à-vis de l'élève.

En plus de se réserver l'exclusivité de l'organisation sportive le modèle proposé rejette l'existence même des structures, d'organisation et de réalisation déja en place.

En fait, la communication dans le système sportif comporte deux éléments essentiels:

a) les structures ayant pour fonction le service (formation et développement-unisport)
b) les structures ayant pour fonction l'organisation et la réalisation.

Les structures organisation-réalisation sont créées, administrées et contrôlées par et pour des groupes d'usagers. C'est donc avec ces structures organisations-réalisations à l'esprit que les fédérations unisport devraient communiquer. Ceci favoriserait le développement unifié du domaine sportif.

Le refus de reconnaître ces particularités et la spécificité du réseau scolaire ainsi que ses responsabilités qui lui sont propres ne pourrait qu'entraîner des problèmes de fonctionnement qui aboutiraient au retrait du réseau scolaire de ce système.

Paul Beaulieu

Joanne Macdonald J. Macdonald.
et pour Paul Beaulieu

le 18 novembre 1986

SP 1321-11-86
ISBN 2-550-16880-1